REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal: 15

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 12 avril 2019 L'an deux mille dix-neuf Et le douze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2019

Date d'affichage:

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Absent(s) (es) excusé (s) (es): Laurent BERNAT, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Vivien GUIRAUD

Secrétaire de séance: Elodie ALINAT

Objet de la délibération n°15-2019

Vote du Budget primitif – Service Assainissement. - Exercice 2019

Madame RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 du service Assainissement préparées par Monsieur le Maire.

Proposition de délibération:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓ Adopte le budget primitif – service Assainissement pour 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

- en section d'exploitation : Dépenses : 59 608 euros

Recettes: 59 608 euros

- en section d'investissement : Dépenses : 334 129 euros

Recettes: 334 129 euros

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstentions: 0

✓ Le budget primitif – service Assainissement pour l'exercice 2019 est annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents, Pour copie conforme

Pour copie conforme.

Le Maire, Patrick RIVEMALE